

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T077

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de curage, inspection télévisée, fumigation et désinsectisation des réseaux usées préventif

Chemin de l'Estéou, Chemin de la Palun, Rue Albert Einstein, Rue Renée Descarte, Rue Henri Barrelet, Avenue Jean Mermoz

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 15/03/2024 jusqu'au 19/07/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SPGS SARP MEDITERRANEE, 384, rue canesteu CS 70361 – 13668 SALON DE PROVENCE** pour le compte de : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **01 MARS 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 01 MARS 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Chemin de l'Estéou, Chemin de la Palun, Rue Albert Einstein, Rue Renée Descarte, Rue Henri Barrelet, Avenue Jean Mermoz

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...SPGS SARP Méditerranée

Adresse 384 rue canesteu CS 70361 13668 Salon-de-Provence cedex

Tél./FAX 06 24 30 75 85

Mail herve.gil-perez@veolia.com

POUR LE COMPTE DE

de la société des eaux de Marseille

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 15/03/2024 au 19/07/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Curage, inspection télévisée, fumigation et désinsectisation des réseaux d'eaux usées préventif

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLERE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

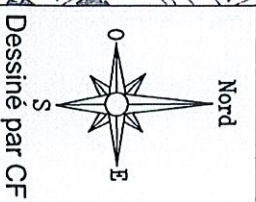
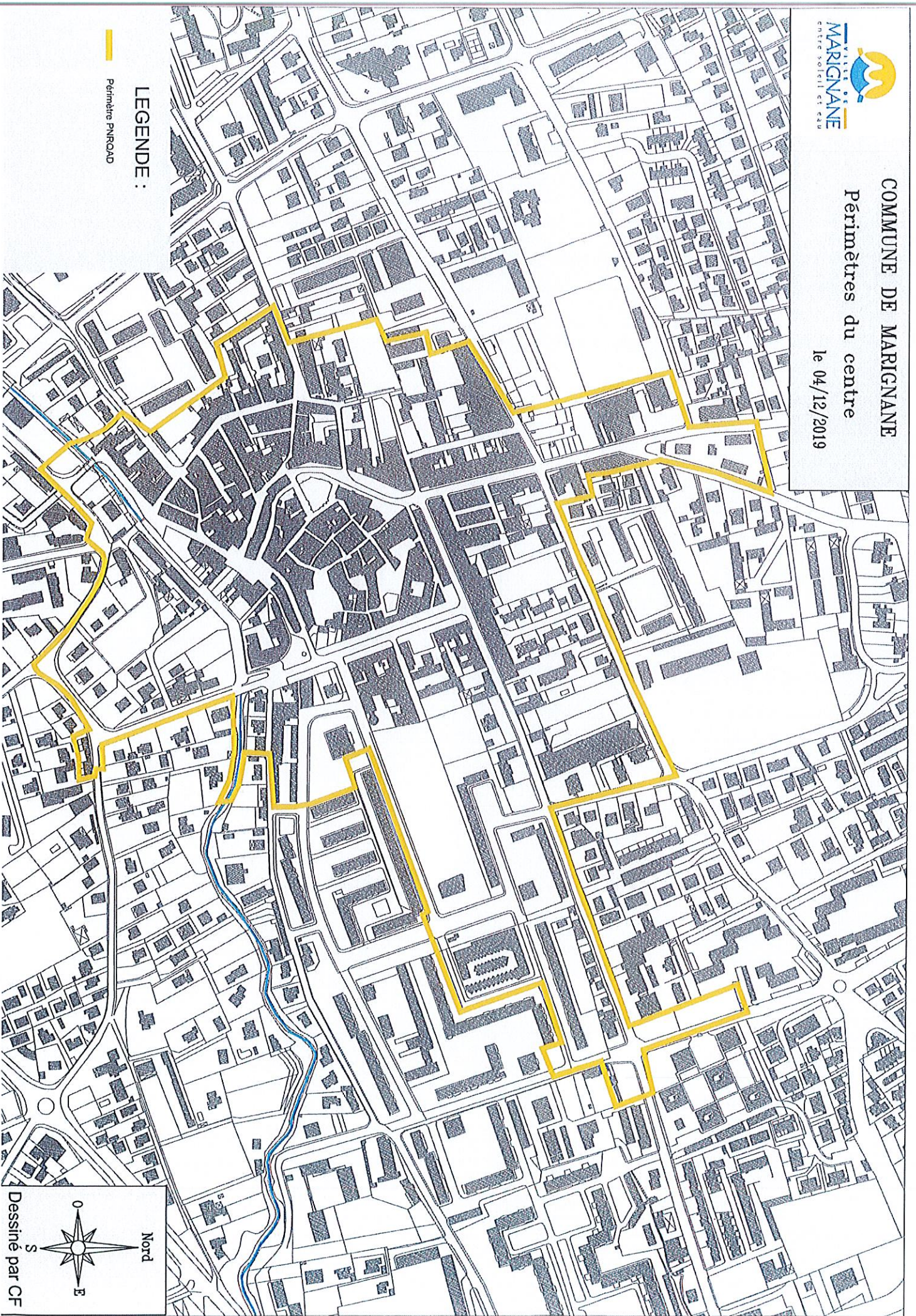
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

— Périmètre PNRoad

LEGENDE :



Dessiné par CF